



Marine Lallemand

Partner

marine.lallemand@dlapiper.com

Paris

T: +33 (0) 1 70 75 76 88

F: +33 (0)1 40 15 24 01

Marine Lallemand est spécialisée dans la gestion de crise et la résolution de litiges complexes et stratégiques de droit des affaires.

Forte d'une expertise acquise depuis plus de quinze ans auprès de fonds d'investissements, d'institutions financières, de grands groupes industriels et des sociétés de services, cotées ou non, Marine Lallemand a développé un savoir-faire pointu en matière de résolution et de prévention des litiges commerciaux et financiers complexes et des contentieux de droit des sociétés et de procédures collectives. Elle intervient ainsi notamment dans des contentieux d'actionnaires, de mise en jeu de responsabilité des dirigeants, de contentieux post-acquisition et de gouvernance. Marine Lallemand assiste également ses clients en droit pénal des affaires et dans des dossiers à forte incidence internationale.

Classée "Up and Coming" par Chambers & Partners, les clients décrivent Marine comme "expérimentée, efficace et très réactive" et saluent son approche directe, sa capacité d'analyse et son esprit de synthèse.

Elle conseille ses clients dans les phases précontentieuses et contentieuses et les représente devant les juridictions et les régulateurs français. Elle dispose également d'une solide expérience en matière d'arbitrage commercial international (CCI, ad hoc, AFA) et de Résolution Alternative des Conflits (ADR).

LANGUES

- Français
- Anglais

- Litigation, Arbitration and Investigations
- International Trade, Regulatory and Government Affairs
- International Arbitration
- White Collar and Corporate Crime
- Mergers and Acquisitions
- Private Equity

- Technologies
- Banque et services financiers

Français Anglais

- Conseil d'une société cotée dans le cadre de plusieurs contentieux initiés par plus de 150 anciens actionnaires minoritaires devant les juridictions françaises en réparation du préjudice causé par le rejet de fausses informations sur le marché (et suivi des procédures devant l'AMF et les juridictions pénales).*
- Conseil de sociétés de capital-investissement dans le cadre de contentieux avec d'anciens dirigeants et actionnaires.

- Conseil de dirigeants et d'actionnaires minoritaires contre les actionnaires majoritaires et les fonds d'investissement dans le cadre de la vente ou de l'acquisition d'entreprise ou de questions de gouvernance.
- Conseil d'un opérateur de télécommunication dans le cadre de plusieurs contentieux commerciaux complexes à l'encontre un opérateur télécommunication de premier plan.*
- Conseil d'institutions financières africaines de premier plan dans le cadre des contentieux Madoff.
- Conseil de fonds d'investissement et de sociétés de capital-investissement dans le cadre de litiges liés à des procédures collectives (réclamation contre des plans de sauvegarde, actions en comblement de passifs, etc.).*
- Conseil d'administrateurs et de liquidateurs judiciaires de sociétés cotées et non cotées dans le cadre de divers contentieux commerciaux ou sociaux (litiges entre actionnaires, questions de gouvernance, etc.) dans le cadre de procédures collectives.*
- Conseil d'un créancier et d'un liquidateur judiciaire dans le cadre d'une action en comblement de passif à l'encontre de plusieurs anciens dirigeants.
- Conseil d'actionnaires et créanciers d'une société cotée placée en sauvegarde dans le cadre de la contestation du plan de sauvegarde de cette dernière par d'autres créanciers.*
- Conseil d'un administrateur judiciaire d'une société cotée placée en redressement judiciaire dans le cadre des nombreux contentieux initiés pas des dirigeants, actionnaires et activistes liés à la restructuration de la société et l'adoption de son plan de redressement.*

**Fait référence à des expériences dans des fonctions antérieures.*

DIPLÔMES

Qualifications professionnelles

- Avocat inscrit au barreau de Paris

Expérience antérieure

- Marine Lallemand a travaillé dans plusieurs cabinets d'avocats internationaux de premier plan.

Reconnaissance

- *Best Lawyers* - Litigation - 2021-22
- *Legal 500* - Dispute Resolution: commercial litigation - Tier 3 – Next Generation Partner - 2021

Formation

- Master Droit et management international, HEC/ESCP Europe Business School, 2001
- DEA Droit des obligations civiles et commerciales, Université Paris 5 - René Descartes, 2000
- Maîtrise Droit privé, Université Paris 2 -Pantheon-Assas, 1999

Adhésions

- Avocat registered with the Ordre des Avocats à la cour de Paris

ACTUALITÉS

Publications

Force Majeure Certificates in a global context: What are they and what is their effect?

30 April 2020

On 30 January 2020 the China Council for the Promotion of International Trade announced that it would offer Force Majeure Certificates

to local businesses. The intention was to assist them in prospective disputes with foreign counterparties.

Epidémie de coronavirus COVID-19, force majeure et bonne foi contractuelle

10 April 2020

L'économie française est actuellement confrontée à des circonstances tout à fait extraordinaires du fait de l'épidémie du coronavirus COVID-19 et des mesures prises par le Gouvernement pour y faire face. Cette épidémie et ses conséquences peuvent remettre en cause la bonne exécution des obligations contractuelles par ceux qui y sont engagés. Se pose ainsi la question de la force majeure.

- Article "COVID-19 et les opérations de M&A", *Les Echos Executives*, Avril 2020, *Option Droit & Affaires (ODA)*, Avril 2021
- Blog post "COVID-19 Litigation and Regulatory Q&A: France", *DLA Piper Insights*, Mai 2020
- Blog post "Force Majeure Certificates in a global context: What are they and what is their effect?", *DLA Piper Insights*, Avril 2020
- Blog post "Epidémie de coronavirus COVID-19, force majeure et bonne foi contractuelle", *DLA Piper Insights*, Avril 2020
- Blog post "COVID-19 The Governmental Response in France", *DLA Piper Insights*, Avril 2020
- Article "COVID-19 - La sanction de l'inexécution contractuelle dans le droit de l'état d'urgence sanitaire: Focus sur l'article 4 de l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020 modifiée", *Les Echos Executives*, Avril 2020
- Interview "Que peut-on dire de l'impact de « l'obligation d'information » liée à la réforme du droit des contrats de 2016?" Marine Lallemand, Youtube, Novembre 2019
- Interview "Post-acquisition dispute resolution challenges", *Financier Worldwide Magazine*, cover story, Septembre 2018

Evènements

Récemment

IPEM 2021

8-9 September 2021
IPEM 2022
Paris

International Private Equity Market 2020

28-30 January 2020
IPEM 2022
Paris

- Séminaire: "Plus de parité pour mieux innover" – Mars 2020
- Salon: International Private Equity (IPEM), Cannes, France – January 2019, 2020
- Conférence Fusions-Acquisitions DLA Piper – Octobre 2019